

DOCUMENTS OFFICIELS

Rapport de l'honorable P. B. de La Bruère

Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec

L'honorable M. J.-L. DÉCARIE,
Secrétaire de la Province,
Québec.

Québec, 20 décembre 1910

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'état de l'Instruction publique dans la province pour l'année 1909-10, et je vous prie de vouloir bien le soumettre à la Législature.

CONGRÈS DE TEMPÉRANCE

Rien de bien extraordinaire au point de vue éducationnel ne s'est produit dans le cours de l'année scolaire. Parmi les faits les plus saillants de cette période de temps, je citerai le grand congrès de tempérance tenu, l'été dernier, à Québec, sous le patronage de l'archevêque de Québec, Mgr Bégin et la présidence d'honneur de Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de la province, sir Alphonse Pelletier. Tout le monde admet que l'abus des liqueurs enivrantes est un mal social qu'il importe de réprimer et qu'il constitue un péril national qu'il faut éviter. Aussi les amis de la tempérance de la région, dont la capitale est le centre, ont-ils voulu opposer une barrière au flot envahissant et meurtrier de la vile passion de l'ivrognerie.

Parmi les différentes sections du congrès, il y en avait une qui avait pour objet d'étude l'enseignement et l'organisation anti-alcooliques à l'école. Cette section était bien une des plus importantes, car si nous voulons obtenir un résultat sérieux et durable, c'est sur la jeunesse d'abord que nous devons agir en inculquant dans le cœur des enfants l'horreur de l'alcoolisme et en lui faisant apprécier les effets bienfaisants de la sobriété.

Cette section, à la présidence de laquelle le congrès avait daigné appeler le Surintendant de l'Instruction publique, a été le théâtre de travaux intéressants sur l'état actuel de l'enseignement anti-alcoolique à tous les degrés de l'école primaire, dans les collèges classiques et les universités de la province, et sur ce qui se fait aussi dans d'autres pays, spécialement sur les sociétés scolaires de tempérance en Belgique. Elle a étendu le champ de ses études à l'enseignement post-scolaire au moyen de sociétés de tempérance pour les jeunes gens et à la préservation de l'abstinence au moins partielle des boissons au sein des familles et des paroisses.

Son Eminence le cardinal Vanutelli, légat de Sa Sainteté Pie X au Canada, daigna honorer de sa présence une des séances du congrès et adresser